

28 décembre 2016

GROUPE EUROTUNNEL SE

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 avril 2016, Groupe Eurotunnel SE (GET SE) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **21/12/2016** au **23/12/2016** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
21/12/2016	150 000	8,9667	1 345 005,00
22/12/2016	66 000	8,9282	589 261,20
23/12/2016	75 000	8,8515	663 862,50
TOTAL	291 000		2 598 128,70

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.